

Profession EDUCATION

V. 1991

**CLASSES
TECHNOLOGIQUES :
UN NOUVEAU DÉPART**

L'INVITÉ
Jacques Hui,
président de la PEEP

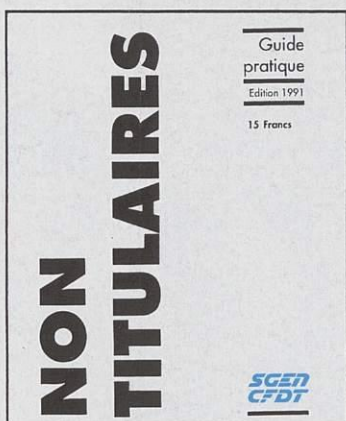
**SGEN
CFDT**

Mars 1991

Mensuel

15 F

12

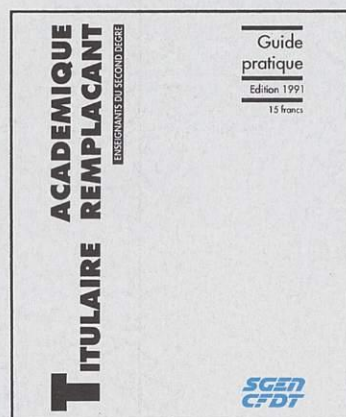


DEUX NOUVEAUX GUIDES PRATIQUES DU SGEN-CFDT

NON TITULAIRES

Tous les renseignements utiles sur les enseignants non-titulaires du second degré: maitre-auxiliaire, contractuel, vacataire.

Prix: 15 F + 5 F de port.



TITULAIRE REMPLACANT, TITULAIRE ACADEMIQUE

Fonctions, formation, problèmes administratifs...une mine d'informations sur les personnels de remplacement du second degré.

Prix: 15 F + 5 F de port.

Chèque à l'ordre de SGEN communication CCP 21 919 49 J, à renvoyer à Sgen- CFDT secteur communication 47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19.

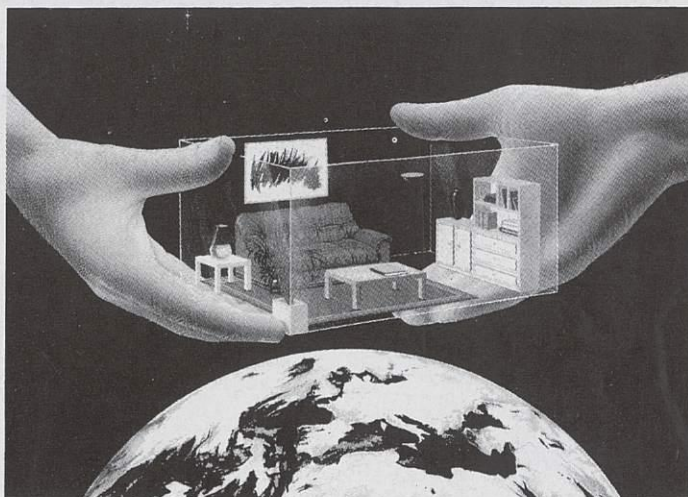


AGS déménage tout le monde aux quatre coins de la terre.

DEVIS GRATUIT

Leader sur l'outre-mer, AGS est le grand spécialiste du déménagement longues distances. Pour vous, les hommes AGS s'occupent de tout : emballage, transports routiers, maritimes ou aériens, douane, dossier administratif*, transport de voiture, etc. Responsable unique sur l'outre-mer, disposant des meilleurs correspondants ailleurs, AGS vous assure en permanence le maximum de qualité et de sécurité.

*Facilités de paiement pour les fonctionnaires mutés dans les Dom-Tom et à l'étranger.



NUMERO VERT 05 05 05 47

APPEL GRATUIT

Pour toute la Métropole

Paris
9, rue Thomas-Edison
92230 Gennevilliers
Tél. : (1) 40 85 90 10

Le Mans
Tél. : 43 72 13 44

Nantes
Tél. : 40 92 09 50

Brest
Tél. : 98 41 50 11

Dinan
Tél. : 96 39 32 92

Troyes
Tél. : 25 79 00 23

Grenoble
Tél. : 76 62 05 64

Marseille
Tél. : 91 02 62 40

Carcassonne
Tél. : 68 47 61 61

Tarbes
Tél. : 62 93 55 01

Marmande
Tél. : 53 64 13 46

Guadeloupe
Baie Mahaut
Tél. : (590) 26 72 71
26 60 54

Martinique
Tél. : (596) 50 05 15
50 05 16

Guyane
Cayenne
Tél. : (594) 35 41 60

La Réunion
Le Port
Tél. : (262) 43 41 72
43 41 77

Mayotte
Tél. : (269) 61 17 17
61 17 29

Nouvelle-Calédonie
Tél. : (687) 28 63 33
28 23 70

Tahiti
Tél. : (689) 43 39 55

Agents à Djibouti et Saint-
Pierre-et-Miquelon



ÉDITO

DIALOGUE

Face à la spirale infernale de la guerre, œuvrons plus que jamais à la construction de la paix ! Celle-ci doit reposer sur l'évacuation du Koweït et la tenue d'une conférence internationale sur le Proche-Orient. La relance d'initiatives diplomatiques tous azimuts de la part de la France, en particulier en direction de l'Onu, est, dès maintenant, une ardente obligation.

Mais pour les éducateurs que nous sommes, la construction active de la paix se réalise dans chaque école, dans chaque établissement. D'abord, en refusant la haine et le racisme. La situation actuelle est porteuse d'incompréhensions, voire d'affrontements. Au-delà de l'opinion de chacun sur la crise et sur les moyens d'en sortir, il s'agit de préserver et développer un climat de respect mutuel. Aider les jeunes à répondre à leurs interrogations, développer leur esprit critique est une nécessité, surtout au moment où le déferlement d'images va de pair avec la désinformation. Eclairer le jugement en respectant les consciences, c'est assurer la fonction démocratique de l'école. C'est pratiquer une laïcité ouverte et exigeante. Mobilisons toutes les énergies pour que chaque école, chaque établissement reste avant tout un lieu de dialogue et de fraternité.

Jean-Michel Boullier

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Dialogue 3

ACTUALITÉ le mois

Collège : péril en la demeure
Enseignement technique et professionnel :
le rapport d'étape du CNP 5

ACTUALITÉ en direct

Campagne CFDT : prenons la sécu en mains 6

ACTUALITÉ international

Enseignement français à l'étranger :
une agence pour redynamiser le réseau 7

INITIATIVES

Les samourais du syndicalisme 8

DOSSIER

Classes technologiques : un nouveau départ 9

COURRIER/PETITES ANNONCES

15

MÉTIER

ATOSS : une gestion prévisionnelle sur cinq ans
Brèves catégorielles 16

L'INVITÉ

Jacques Hui, président de la PEEP 18

Photo de couverture : RÉA

SYNDICALISATION : +1% EN 1990

UNE LUEUR D'ESPOIR

Début de redressement ou feu de paille ? Le bilan provisoire pour 1990 fait apparaître un Sgen-CFDT en légère hausse.

Mais il reste en priorité à éviter que les jeunes ne deviennent une génération a-syndicale. Un défi.

Les efforts de tous commencent à payer. L'année 1990 verra, le Sgen-CFDT en hausse (1). Cette amélioration est modeste et fragile (environ 1 point). Elle concerne néanmoins soixante-trois de nos syndicats locaux. C'est la preuve que les débats sur le syndicalisme d'adhérents ont fait avancer une « culture d'organisation » : désormais, ce sont les pratiques syndicales qui seront déterminantes.

Depuis plusieurs années, la CFDT et ses fédérations ont cherché à établir un diagnostic de la désyndicalisation. Ainsi, le Sgen-CFDT a systématisé la politique des « contrats de développement » passés avec les syndicats locaux. Ces contrats ont une vertu pédagogique en permettant une meilleure structuration des équipes de responsables et, jusqu'à présent, la plupart des objectifs, correctement ciblés, ont été atteints.

ÉLECTEURS : UN VIVIER PRIORITAIRE

Lors des dernières élections professionnelles, 65 000 enseignants et personnels d'éducation se sont prononcés en faveur du Sgen-CFDT. C'est vers ce vivier qu'il faut se tourner en priorité ! Car notre progression est souvent liée à une bonne syndicalisation sur le terrain. Dans une période où les appareils sclérosés sont



Les adhérents de moins de 35 ans se font de plus en plus rares.

de moins en moins tolérés par les salariés, il est vital pour le Sgen-CFDT de revivifier son tissu militant avec des équipes à l'écoute des personnels.

Parmi les défis qu'il nous faut relever, celui de la syndicalisation des jeunes est sans doute le plus important. Car le Sgen-CFDT se ride. Les adhérents ayant moins de 35 ans se font de plus en plus rares : connaissons-nous une génération a-syndicale ? A cet égard, les IUFM (institut universitaire de formation des maîtres) constitueront, dès la rentrée prochaine, un laboratoire de syndicalisation. C'est là qu'il nous faudra faire porter nos efforts, en mettant en avant le caractère

général et confédéré du Sgen-CFDT.

Chez les personnels ATOSS, plusieurs élections ont eu lieu où vont se succéder. Chaque échéance électorale est l'occasion de populariser nos positions et de proposer l'adhésion. Les personnels des services académiques, véritables concentrations de salariés sont la première cible à viser.

Le Sgen-CFDT est en train de remonter la pente. Il doit mettre tous ses atouts dans son jeu pour éviter que le redressement de 1990 ne soit qu'un feu de paille sans lendemain.

François Harvey

(1) Bilan provisoire du nombre de timbres payés par les adhérents.

EN BREF

ÉCOLES EN ZEP
PREMIER BILAN

Dans un bilan concernant les 4 583 écoles situées en ZEP (soit 9,7 % des élèves), le ministère affiche un bel optimisme... tempéré par les statistiques officielles elles-mêmes. La disparité d'implantation des ZEP, constatée entre les académies, ne reflète pas l'importance réelle des difficultés scolaires locales.

Exemple édifiant : Paris classe 26,1 % des élèves en ZEP alors que Créteil n'en labellise que 3,4 %. Un résultat peu crédible. Le rural est délaissé. Quant aux suppressions de postes prévues pour la rentrée prochaine, certains départements les ont appliquées... dans les ZEP. Enfin, le dispositif souffre toujours du manque d'outils d'évaluation.

RECHERCHE
ET FORMATION

Le 12 décembre 1990, près de 20 000 personnels ingénieurs, techniques et administratifs des corps « de recherche et de formation » étaient appelés à élire des représentants dans leurs CAP nationales. Près d'un sur deux s'est abstenu... Mais le Sgen-CFDT a progressé de 2,4 % en moyenne sur l'ensemble des corps. Le résultat aurait pu être meilleur, compte tenu du mouvement des personnels ATOSS en 89/90 et des bons scores enregistrés dans les élections locales ces derniers mois.

	Voix (en %)	Sièges
Sgen-CFDT	16,5 % (+ 2,4 %)	5
CGT	19,6 % (- 4,4 %)	9
Fen	52,4 % (+ 3,7 %)	34
FO	11,5 % (- 0,5 %)	3

PAYÉS
EN DESSOUS DU SMIC

De juillet à novembre 1990, bon nombre de personnels non titulaires ATOSS ont été payés à l'indice 221 (indice d'entrée le plus bas dans la Fonction publique), soit en dessous du SMIC. En portant au 1^{er} décembre cet indice à 224, l'État a corrigé le tir, sans hélas améliorer la situation des bas salaires ni compenser le manque à gagner de ces personnels durant quelques mois.

Le Sgen-CFDT intervient pour obtenir de l'État une mesure compensatrice avec effet rétroactif. Une démarche à mener également par les intéressés : renseignez-vous auprès du Sgen-CFDT de votre département ou académie.

COLLÈGE

PÉRIL EN LA DEMEURE

Avoir des jeunes mieux formés, plus à leur place, mieux dans leur peau, cela passe par le collège. Charnière du système, à son terme, la porte s'ouvre, s'entrebaille ou se ferme. Cet enjeu vaut bien un effort majeur.



Les élèves accèdent plus nombreux au second cycle général. Mais rien n'assure qu'ils en sortiront dans de bonnes conditions.

Qui ne perçoit le rôle central joué par le collège pour la formation des jeunes ? Dernier lieu de rassemblement hétérogène du système éducatif, c'est là que les tensions y sont les plus vives. Chacun y mesure les risques d'un engagement irréversible sur des voies trop souvent non désirées ou mal adaptées à ses capacités. Les politiques éducatives de ces dernières années se sont essayées à une approche plus pragmatique. Les collégiens sont pris en charge plus globalement. Les plus en difficulté bénéficient assez souvent d'une attention particulière.

UN CONSTAT
D'ÉCHEC

Parallèlement, les métiers de l'éducation se sont modifiés. Les enseignants gardent une vocation prioritaire à enseigner, mais doivent aussi assurer un suivi individuel, se préoccuper de l'orientation... Les personnels d'éducation assument un rôle davantage éducatif. Les Atoss voient

leur travail plus étroitement lié au comportement global de la collectivité.

Mais les quelques efforts entrepris se révèlent insuffisants. Les enseignants qui, depuis 1981, œuvrent pour que tous les collégiens aient une chance de réussite, savent qu'ils ont en grande partie échoué. Les pourcentages de laissés-pour-compte, sans qualification, n'ont pas diminué. Par choix volontariste, plus d'élèves accèdent à un second cycle général. Rien n'assure qu'ils en sortiront dans de bonnes conditions. Car les capacités des jeunes les plus en difficulté n'ont pas été renforcées. Alors que les exigences d'acquisition de savoirs augmentent, et que ne progressent pas, malheureusement, l'aptitude à l'esprit critique, le sens de l'autonomie ou des responsabilités.

Aujourd'hui, le gouvernement revient à la charge. Il a compris — à travers le mouvement lycéen entre autres — qu'il était urgent de limiter les mécanismes d'exclusion produits par le collège. Le

décret sur l'orientation et la circulaire sur le cycle 4^e/3^e, parus récemment, seront-ils la bonne réponse ? Les intentions sont louables : ne pas maintenir de filières, avouées ou non ; prendre en charge les plus en difficulté avec des traitements adaptés ; laisser la place à l'initiative locale. Mais tout cela n'est pas vraiment nouveau. La réforme Haby de 1975 avait officiellement supprimé les filières. On sait qu'elles se sont, de fait, reconstituées. L'hétérogénéité des élèves n'est pas une chose facile à régler. Mais les filières n'ont jamais permis de lutter contre l'échec scolaire.

Le Sgen-CFDT attend aujourd'hui une traduction politique réelle des quelques bonnes intentions gouvernementales. Aux personnels de faire pression. Il y a péril en la demeure.

Anne-Marie Vaillé

DES EXIGENCES



Plus de dix ans d'expérience des équipes syndicales sur le terrain, la conviction

qu'il faut démocratiser le système éducatif amènent le Sgen-CFDT à revendiquer :

- des personnels supplémentaires ;
- du temps et de la formation pour la pédagogie différenciée et le travail en équipes ;
- du temps pour rencontrer les familles et aider à un projet d'orientation ;
- la revalorisation d'un métier nouveau, devenu plus exigeant ;
- la révision des contenus et des programmes ;
- un aménagement des locaux...

TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

LE RAPPORT D'ÉTAPE DU CNP

Nouvelles options technologiques en seconde, aménagement du BEP, une terminale technologique : les propositions du CNP concernant l'enseignement technique et professionnel visent à qualifier 100 % d'une classe d'âge. Une réflexion que le Sgen-CFDT réclamait.

Certains domaines industriels relevant du génie mécanique ou du génie civil sont sources d'emplois et recherchent des techniciens qu'ils ne trouvent pas. Cette inadéquation entre formation et emplois a été soulignée par Didier Dacunha-Castelle, président du Conseil national des programmes, lors de la présentation de son rapport d'étape sur l'enseignement technique et professionnel, au Conseil supérieur de l'éducation, le 17 janvier 1991.

UN OBJECTIF FIXÉ PAR LA LOI D'ORIENTATION

Pour le président du CNP, la satisfaction de ces besoins passe par la qualification de 100 % d'une classe d'âge, notamment grâce à l'enseignement technique et professionnel, objectif fixé par la loi d'orientation. Dans leur rapport, les experts du CNP pointent du doigt certains dysfonctionnements du système éducatif, comme celui de l'orientation. Un flux insuffisant d'élèves demandent des sections du technique alors que des gisements d'emplois existent. Mauvaise image sociale de certaines professions ? Certes, mais aussi déficit d'information de tous (jeunes, familles, professeurs) sur les débouchés réels. Pour éviter les nombreux échecs dans la voie générale, le CNP propose, des options technologiques en classes de seconde et l'aménagement de la première année de BEP. Celle-ci deviendrait une seconde de détermination professionnelle, avec plus d'enseignement général et moins de professionnel.



Métaux en feuilles : un secteur d'activité où l'on manque de candidats.

Autre proposition pour former plus de techniciens supérieurs et d'ingénieurs : créer une terminale technologique débouchant sur un nouveau bac et motivant les élèves par la réalisation concrète et l'approche inductive.

FAVORISER DES POURSUITES D'ÉTUDES

Enfin, concernant les bacheliers professionnels, l'option du CNP est de favoriser les poursuites d'études après plusieurs années de vie active. Le rapport insiste sur la nécessité de mettre à contri-

bution la formation permanente et récurrente pour arriver à qualifier jeunes et adultes au niveau maximum.

Des pistes de réflexion donc, mais attention, introduire trop d'enseignement général dans le BEP, par exemple, risque de lui faire perdre son caractère de diplôme professionnel. Le débat, sur ce premier rapport, et d'autres propositions, dont celles du Sgen-CFDT, concerne tous les acteurs du système éducatif. Nous demandons que tous puissent en prendre connaissance et s'exprimer.

Patrick Bedin

EN BREF

8 MARS

A l'occasion de la journée internationale des femmes, la CFDT organise des rassemblements sur le thème de l'égalité entre hommes et femmes dans les régions et départements suivants : Alsace, Bretagne, Lorraine, Loire-Atlantique, Bouches-du-Rhône, Isère, Hautes-Alpes, Rhône, Paris, Lille. Pour en savoir plus, être informé de l'initiative prise dans votre département et vous inscrire, adressez-vous aux responsables départementaux (Sgen ou Union départementale CFDT).

ADMINISTRATIFS :

La campagne pour les élections aux commissions administratives paritaires des personnels administratifs de catégorie C est lancée. Le vote aura lieu le 18 avril prochain. Pour populariser les propositions du Sgen-CFDT, un numéro spécial de Agir Atoss sera envoyé à tous les adhérents concernés. Profitez-en pour le diffuser largement autour de vous. Par ailleurs, les professions de foi sont disponibles au siège des syndicats départementaux. Aidez-nous à établir les listes de candidats : proposez-vous au Sgen-CFDT de votre académie.

CSG : C'EST PARTI !

La contribution sociale généralisée (CSG) est mise en place à compter du mois de février. A compter de ce mois :
— la cotisation pension civile va être réduite de 1,05 point. Une remise forfaitaire de 42 francs s'y ajoutera,
— la CSG sera prélevée au taux de 1,1 % sur l'ensemble de la rémunération brute (y compris le supplément familial et les indemnités non liées à des remboursements de frais), après abattement de 5 %.
La grande majorité des personnels remarqueront ainsi un léger gain sur leur paye de février.

RETARDS DE PAIEMENT

Le Sgen-CFDT sera bientôt reçu au ministère à propos des retards de paiement. Il invite les personnels concernés à réclamer des intérêts à l'administration. A cet effet, un modèle de lettre est disponible au Sgen-CFDT dans tous les départements. L'objectif est d'obliger le ministère à réagir face à une situation qui se dégrade. Les retards de paiement concernent aussi bien le versement du premier salaire que les indemnités, les promotions.

EN BREF

ASSISTANTE SOCIALE

La Sgen-CFDT a soutenu la journée de grève et de manifestation du 7 février en incitant ses syndicats locaux à déposer des préavis de grève. Une manifestation a eu lieu à Paris pour réclamer que le diplôme d'assistante sociale soit homologué au niveau bac plus 3. Le groupe de travail du ministère de la Solidarité doit rendre ses conclusions dans les prochaines semaines.

COLÈRE À MÂCON

Le 25 janvier, cinq à six cents personnes ont manifesté à Mâcon pour protester contre les suppressions de postes dans les écoles et les collèges de Saône-et-Loire. Ils répondaient à l'appel du Sgen-CFDT, du Sni et du Snes dont les représentants ont boycotté, le même jour, la réunion du Comité technique paritaire. Les maconnais, seuls, ont récidivé le 31 janvier.

DOUBS : PLUS DE NOTE

Le Sgen-CFDT du Doubs a obtenu la suppression de la note dans le barème des mutations et des promotions des personnels du premier degré. Toutes les solutions techniques imaginées par l'inspecteur d'académie (IA) pour traiter les opérations de gestion communes aux professeurs d'école et aux instituteurs créaient des aberrations. Les élus du Sgen-CFDT en commission paritaire (CAPD) ont démonté les solutions de l'IA, argumenté pour la suppression de la note et... obtenu gain de cause.

UNE SEMAINE CONTRE LE RACISME

La quatrième semaine nationale d'éducation contre le racisme aura lieu du 25 au 30 mars prochains. Organisée par SOS-Racisme, en collaboration avec la FIDL (lycéens) et la Ligue de l'enseignement, la semaine est parrainée par le ministère de l'Éducation nationale. Des expositions, des projections de films et des débats seront organisés dans les établissements. Le Sgen-CFDT appelle ses adhérents à s'associer aux manifestations prévues, en contactant les comités locaux organisateurs. A noter qu'une brochure, destinée à ceux qui souhaitent participer à la semaine, est éditée par SOS-Racisme. Vous pouvez vous la procurer à l'adresse suivante : 64, rue de la Folie-Méricourt, 75011 Paris. Tél. : 48.06.40.00.

CAMPAGNE CFDT

PRENONS LA SÉCU EN MAINS !

La CFDT lance une campagne pour une sécurité sociale plus équitable et mieux gérée. Avec ses élus dans les caisses, elle joue déjà un rôle actif. A l'exemple de Pierre Genevoux et Antoine Fix, administrateurs en Moselle, tous deux enseignants du Sgen-CFDT.

« C'est une activité passionnante »... Antoine Fix, administrateur de la caisse d'allocations familiales (CAF) de Moselle n'a pas hésité un instant lorsque la CFDT lui a demandé de renouveler son mandat. Pierre Genevoux, élu depuis 1983 au conseil d'administration de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Thionville, insiste, lui, sur les pouvoirs insuffisants donnés aux partenaires sociaux qui siègent dans les conseils d'administration des caisses de sécurité sociale. « La tutelle du ministère des Affaires sociales reste toujours aussi pesante. » Constat aussitôt tempéré : « Lorsqu'une équipe CFDT déterminée décide de s'attaquer à un problème, elle peut avoir des interventions efficaces et ébranler des certitudes. » Ainsi en s'appuyant sur une étude de la mutualité, les administrateurs CFDT mènent campagne pour que des médicaments à principe actif égal — mais moins chers — soient prescrits par les médecins. Ils s'opposent aussi à l'extension du nombre des médecins à honoraires libres.

LA MOITIÉ DU TÉLÉTHON

« A la CAF, nous avons des marges de manœuvre importantes sur la gestion de l'action sociale. En Moselle, cela représente un budget annuel correspondant à la moitié du Téléthon », ajoute Antoine. Hier, il participait à la commission des prêts familiaux : sans intérêts, ceux-ci sont attribués pour l'équipement ménager minimum, aux familles à faibles res-



Après l'étape de la contribution sociale généralisée, la CFDT veut continuer à moderniser la Sécurité sociale. Garantir les retraites, refuser les exclusions, rendre la gestion aux représentants des assurés... des objectifs qui concrétisent le projet de la CFDT : une vraie solidarité.

sources et aux femmes qui se retrouvent seules et sans revenus.

HUMANISER UNE GESTION CENTRALISÉE

Autre dossier important qu'Antoine suivra cette année : la rénovation du foyer de jeunes travailleurs de Metz, construit il y a trente ans.

Pierre et Antoine se rejoignent pour insister sur l'importance de leur rôle pour rapprocher la sécu des assurés sociaux. Leur action permet de contrebalancer le côté inhumain d'une gestion informatisée et très centralisée. Une erreur dans le calcul d'une aide, un prêt qui n'arrive pas... Les coups de fil ne manquent pas.

Pierre souligne qu'il est aussi, dans l'exercice de ses responsabilités, un défenseur des idéaux de la MGEN

et de la mutualité. « Lorsque la sécurité sociale se désengage sur des remboursements, cela pénalise ceux qui n'ont pas de mutuelle, mais cela pénalise aussi la MGEN, d'où les augmentations de cotisation de ces dernières années. »

Pour Antoine Fix, qui est également membre du bureau de la Mrifen et du comité départemental des œuvres sociales, ces diverses responsabilités sont complémentaires. « C'est la richesse de la CFDT de pouvoir définir des orientations cohérentes pour les différents organismes en charge de l'action et de la protection sociales. Un travail d'équipe pour faire progresser la solidarité et la justice. »

Philippe Antoine

Voir dans CFDT-Magazine n° 158 le manifeste et la pétition de la CFDT.

L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

REDYNAMISER LE RÉSEAU

Depuis le premier janvier 1991, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger gère la plupart des établissements scolaires concernés. Des créations de postes, des garanties nouvelles pour les personnels... : une réforme qui part du bon pied.



Thierry de Beaucé, secrétaire d'Etat aux Affaires culturelles internationales, est l'initiateur de la réforme.

Depuis le premier janvier 1991, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), établissement public sous la double tutelle des ministères des Affaires étrangères et de la Coopération, gère la plupart des établissements scolaires français à l'étranger.

Cette réforme a pour premier objectif la « redynamisation » de notre réseau à l'étranger. L'Agence s'en donne les moyens : un Conseil pour l'enseignement français à l'étranger (CEFE), élargi dans sa composition et dans son champ de réflexion, est mis en place ; un service gèrera la carte scolaire au niveau de l'Agence ; le budget de celle-ci intégrera des crédits pour la formation continue des personnels et plus particulièrement des résidents qui ne sont soumis à aucune limitation du temps de séjour.

En même temps, de nouveaux postes d'expatriés sont créés dès cette rentrée et ce, en rupture avec la lo-

gique de suppression de postes mise en place par la droite en 1987. Pour les enseignants titulaires recrutés localement (les résidents), la garantie du salaire indiciaire au minimum, le recrutement et la gestion par l'Agence constituent des avancées indéniables.

DES BOURSES DANS LE SUPÉRIEUR

La fonction première de nos établissements scolaires à l'étranger est d'assurer la scolarisation des enfants français. Ils ont également vocation à accueillir des enfants étrangers. Le Sgen-CFDT note avec satisfaction la rapidité d'adaptation de notre réseau à l'évolution accélérée des pays de l'Est. Par ailleurs, le Sgen-CFDT approuve également la mise en place d'une ligne budgétaire conséquente pour l'attribution de bourses d'enseignement supérieur destinées à permettre à nos meilleurs bacheliers étrangers de

poursuivre leurs études en France.

ENSEIGNER LES LANGUES DES PAYS D'ACCUEIL

Si nous sommes globalement satisfaits — de nombreuses idées du Sgen-CFDT ont été reprises — il reste malgré tout des points sur lesquels nous reviendrons lors des prochaines réunions du conseil d'administration de l'Agence et du CEFE, où nous siégeons. Nous proposerons en particulier :

— la mise en place de quatre commissions paritaires seulement (1^{er} degré, 2^e degré, personnels de direction, Atoss) contre une par corps actuellement.

— la définition d'une politique volontariste pour l'enseignement des langues des pays d'accueil et pour une prise en compte plus large, dans le respect des programmes officiels, des réalités culturelles locales.

Frédéric Massé

EN BREF

CISJORDANIE : DÉFENDRE LES ENFANTS DE L'OCCUPATION

Depuis de nombreux mois, le système éducatif ne fonctionne plus en Cisjordanie. La fermeture des écoles fait partie de la politique pratiquée par le gouvernement israélien à l'égard de la population palestinienne. Non scolarisés, ces enfants restent chez eux. Une génération entière est en train de devenir analphabète.

Après avoir rencontré l'Association pour la défense des enfants de l'occupation le 25 janvier dernier, le Sgen-CFDT propose deux actions urgentes : — envoyer du matériel (peinture, crayons, en particulier crayons de couleur, gommes, jeux...) afin d'occuper les enfants chez eux.

Faire parvenir celui-ci, avec le minimum d'emballages, directement à : Association pour la défense des enfants de l'occupation — Boîte postale 44984 Haïfa (Israël) ;

— organiser des jumelages, afin de créer des liens entre classes ou écoles, collèges, lycées de France et des enfants des Territoires occupés.

Donner les coordonnées de la personne responsable du jumelage à : Marion Sigaut, 19, Cité Dupont, 75011 Paris. Tél. : (1) 48.06.68.61.

CRISE DU GOLFE : SITUATION DES ENSEIGNANTS FRANÇAIS DE LA RÉGION

Dès avant le début des hostilités dans le Golfe, le Sgen-CFDT de l'Etranger s'est préoccupé des incidences possibles sur la situation de nos collègues en poste dans certains pays concernés ou « sensibles ».

Nous avons pu vérifier que des consignes de sécurité avaient généralement été diffusées ou obtenues que cela soit fait.

Des questions restent encore à ce jour sans réponse et nous intervenons pour que les intérêts des personnels soient préservés : frais éventuels de rapatriement et de retour en poste ; situation administrative et financière pour la période passée en France ; situation des personnels des établissements qu'une partie des élèves ont quittés, a priori jusqu'à la fin de l'année scolaire. Nous sommes également intervenu à partir d'un cas, pour que les volontaires du Service national ne soient plus réquisitionnés pour la garde d'une ambassade.

Nous intervenons également pour que les salaires des recrutés locaux du lycée français d'Abou Dhabi continuent à être versés.

LES SAMOURAÏS DU SYNDICALISME

A Reims, dans une école. « *Au départ, le contact avec les enseignants est un peu froid. Mais on a beaucoup de mal ensuite à repartir, on est assailli de questions.* » Secrétaire du Sgen-CFDT de la Marne, Jean-Paul Bergault est en outre, depuis la rentrée 1990, membre du groupe d'action pour la syndicalisation (GAPS).

Ce petit groupe de sept personnes est chargé, au niveau national, d'aider les responsables de syndicats locaux à réfléchir sur la désyndicalisation, pour y porter remède. Et quoi de plus efficace pour comprendre le phénomène que d'aller s'y frotter dans les établissements ? Pas question de proposer dès la première visite des bulletins d'adhésion. « *Ça serait mal ressenti* », explique Jean-Paul. « *On essaie plutôt d'être à l'écoute des problèmes rencontrés, de jouer un rôle d'interlocuteur.* » Posée de cette façon, la démarche est acceptée et utilisée...sans retenue. Car cette reconnaissance de fait d'une certaine utilité sociale ne s'accompagne pas toujours d'un retour en adhésion : « *On se sert...sans payer* », résume Jean-Paul.

A trente-trois ans — dont douze au Sgen-CFDT — Jean-Paul Bergault conçoit son travail dans le cadre du GAPS comme une suite logique de ses responsabilités : « *Élu en commission paritaire (CAPD) des instituteurs, puis responsable de la "branche premier degré" du syndicat j'ai toujours eu le "souci du nombre"* », explique-t-il, *car un syndicat n'est fait que d'adhérents.* »

PAS SI FACILE

Une idée qu'il est chargé de faire partager aux responsables de syndicats locaux, dans les départements. « *Paradoxalement, ça n'est pas si facile* », constate Jean-Paul, « *car il s'agit de faire évoluer leur comportement, de remettre en cause leurs pratiques* ». Aujourd'hui, tous les adhérents de la Marne reçoivent systéma-

Ils sont sept. Les membres du Gaps (groupe d'action pour la syndicalisation) aident les responsables locaux du Sgen-CFDT à faire face à la désyndicalisation. Interventions ponctuelles, journées de formation, contrats de développement...telles sont les armes de ces samouraïs du syndicalisme. Parmi eux, Jean-Paul Bergault.



Etre présent, se faire connaître : stand d'information du Sgen-CFDT au salon «Scola 90», à Rennes.

tiquement les fiches syndicales de mutation, de promotion qui leur permettent de renseigner les élus du syndicat en commission paritaire, pour y être défendu. « *Il n'y a pas si longtemps* », se rappelle Jean-Paul, « *on considérait que l'adhérent était fautif s'il n'avait pas demandé la fiche adéquate. Et on pestait contre celui qui demandait des renseignements donnés à telle ou telle réunion où il n'était pas venu.* »

Sensibilisés par des interventions ponctuelles et des journées de formation, les

responsables transfèrent ces exigences sur la structure syndicale. Dans la Marne, cette évolution s'est concrétisée par un « *contrat de développement* » entre le syndicat et la fédération : des objectifs fixés en commun, un financement partagé.

AUGMENTER DE 25 % EN TROIS ANS

Formation des responsables, déplacements de ceux-ci sur le terrain, amélioration de la presse aux adhérents et aux établissements, permanences efficaces... l'objectif est

d'augmenter de 25 % le nombre d'adhérents, en trois ans. « *On va y arriver* », assure Jean-Paul. Il est vrai que l'effort engagé commence à payer : en 1990, le nombre d'adhérents a progressé de 4 %.

Autre terrain de syndicalisation : l'IUFM (institut universitaire de formation des maîtres) pilote de Reims ouvert depuis la rentrée 1990. Avec un siège en conseil d'administration dans le collège des formateurs, le Sgen-CFDT n'a pas réussi sa percée chez les formés.

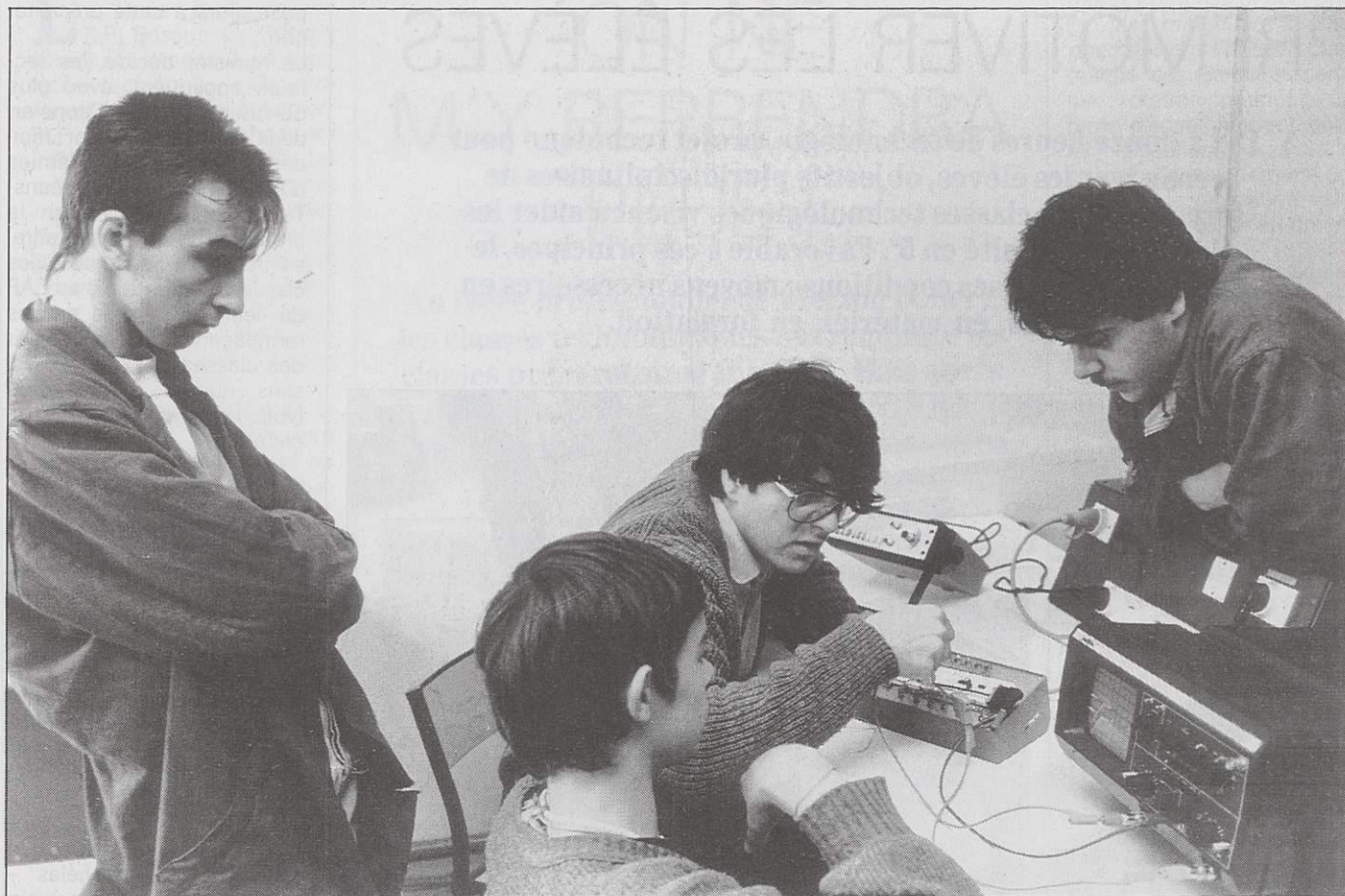
PAS D'AVENIR POUR LE CORPORATISME

Une liste « *indépendante* » a, par contre, rassemblé un quart des futurs enseignants. « *Un discours antisindical, antirécupération, antiorganisation, poujadiste au possible* », commente Jean-Paul. « *Cela donne l'illusion d'une force tant que les intéressés restent groupés à l'IUFM et représentés au conseil d'administration. Mais au-delà il n'y a pas d'avenir pour le corporatisme.* » Un diagnostic sans appel.

Mais en attendant, il faut remonter la pente. Premier axe : la formation. L'équipe du Sgen-CFDT va organiser une réunion avec des formateurs et les élèves. Le Sgen-CFDT est le seul lieu de rencontre de toutes les catégories. Les contradictions, les tensions peuvent s'y exprimer pour aboutir ensuite à des revendications cohérentes. Deuxième souci : la défense des personnels : statut, indemnités, revalorisation... il s'agit de mettre en avant la compétence des élus en commission paritaire. « *Car avoir raison avec de grandes idées ne suffit pas. Il faut être capable de gérer le quotidien* », explique le membre du Gaps.

A la fin de l'année, l'équipe du Sgen-CFDT de la Marne évaluera ses résultats. « *Une telle démarche ne paie que si elle dure dans le temps* », annonce d'avance Jean-Paul Bergault. Les états d'âme n'ont qu'à bien se sentir.

Thierry Mestre



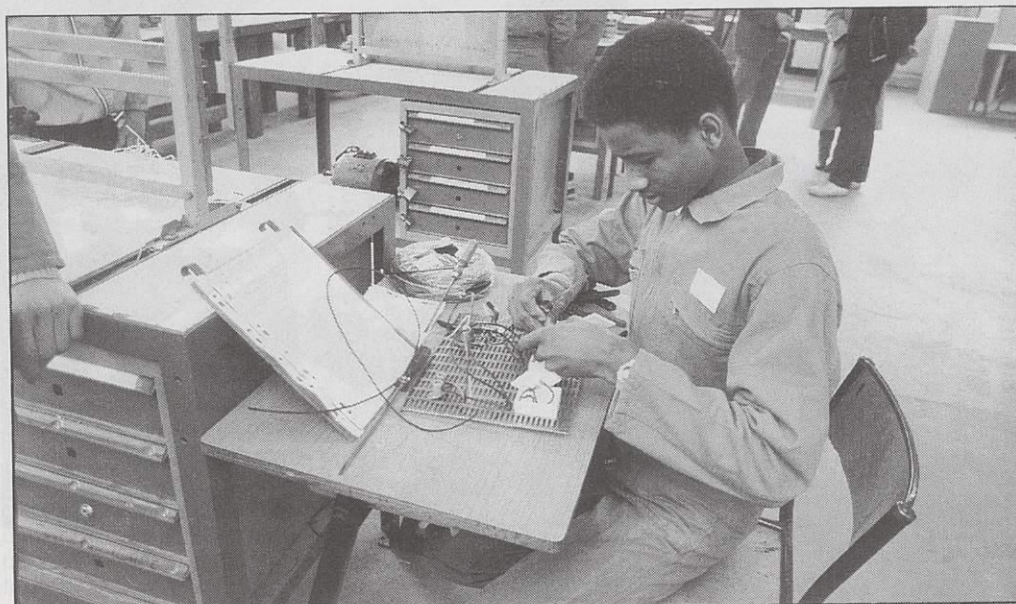
Maillec/RÉA

UN NOUVEAU DÉPART

Depuis 1984, les classes technologiques essaient de créer une nouvelle voie de réussite pour les élèves en difficulté en cinquième. Visant une orientation plus ouverte, ces classes constituent un enjeu essentiel dans la lutte contre l'échec scolaire. Et pour les collèges et lycées professionnels qui les accueillent, elles peuvent être l'occasion d'une meilleure coordination. Tant d'ambitions nécessitent des équipes d'enseignants motivés et des moyens indispensables. Sur le terrain, les premiers jouent trop souvent en solitaire. Dossier coordonné par Jean-Jacques Biger.

REMOTIVER LES ÉLÈVES

Dix à douze heures de technologie, projet technique pour remotiver les élèves, objectifs pluridisciplinaires de formation : les classes technologiques visent à aider les élèves en difficulté en 5^e. Favorable à ces principes, le Sgen-CFDT pose ses conditions : moyens nécessaires en postes, en matériel, en formation.



Le projet technique vise à mettre, dès le début, les élèves en situation de réussite. Ici, une réalisation électrique.

Les classes technologiques (quatrième et troisième) doivent prendre en charge avec succès les jeunes qui sont orientés prématurément vers une formation professionnelle courte avant la fin du collège. Première particularité : la place accordée à la technologie (dix à douze heures hebdomadaires). Des projets techniques définis par l'ensemble de l'équipe pédagogique, doivent permettre de motiver l'élève et de le mettre, dès le début, en situation de réussite, y compris dans les disciplines générales. Deuxième particularité de ces classes : l'élaboration et la mise en œuvre, par l'équipe interdisciplinaire, d'un projet pédagogique s'appuyant sur la définition d'objectifs transversaux de formation. Dès 1984, le Sgen-CFDT

donne son accord avec les objectifs des classes expérimentales, qui deviendront technologiques en 1986. Ce n'est pas le cas pour tout le monde : le Snetaa, par exemple, lance aussitôt une campagne de boycott de ces classes. Un réflexe conservateur qui n'étonne personne.

UNE MISE EN PLACE DIFFICILE

Le Sgen-CFDT, d'accord sur les objectifs, demande de sérieuses garanties quant aux moyens pour permettre aux équipes d'élaborer leur projet, de répartir les enseignements en fonction des besoins réels des élèves ; pour la formation, avant la mise en place de ces classes, mais aussi après ; moyens en équipements permettant le travail pluridisciplinaire et l'enseignement

de la technologie. Ici et là, des équipes motivées arrivent à obtenir les moyens nécessaires à une expérimentation correcte. Les résultats sont prometteurs. A l'opposé, nombre de classes sont créées selon le seul bon vouloir du chef d'établissement, les enseignants se voyant imposer ces classes à la rentrée. D'où des résultats décevants. A la rentrée 1986, c'est la « grande généralisation » : finies les classes préparatoires au CAP, devenues subitement « obsolètes ». Il faut, sous peu, des classes technologiques partout car elles sont « efficaces », dit le ministre d'alors. Evidemment, il se sert des réussites pour mesurer leur efficacité, en feignant de ne pas voir les nombreux échecs ou expérimentations loin d'être terminées. Le Sgen-CFDT s'op-

pose alors à cette précipitation.

Le ministre décide, les recteurs appliquent, avec plus ou moins de zèle. Citons-en deux, particulièrement rapides, ceux des académies d'Aix-Marseille et d'Orléans-Tours : ils ont réussi la prouesse de faire disparaître, en trois ans, l'ensemble des classes préparatoires au CAP de leur académie, en les remplaçant, en partie, par des classes technologiques, sans aucune concertation (voir l'exemple de Vierzon ci-contre).

DES CLASSES TECHNO EN COLLÈGE

Dès le départ, les textes prévoient la possibilité d'installer des classes technologiques en collège. Pourquoi pas, répond le Sgen-CFDT ! Mais à condition que la décision soit prise localement, en concertation. Les implantations en collège sont très timides au début, sauf dans l'académie de Versailles où le recteur opère massivement, souvent — hélas — dans le seul souci de maintenir les effectifs des établissements concernés. Globalement, le bilan que l'on peut tirer de ces classes en collège (voir exemples ci-après) n'est ni plus négatif ni plus positif que celui que l'on peut en faire en lycée professionnel.

Mais depuis la rentrée 1990, le ministère commence à parler de transferts de classes technologiques des LP vers les collèges (voir encadré ci-contre). Gageons qu'avec leur zèle habituel à tout gâcher, nombre d'administrations rectoriales vont se jeter dans la brèche ainsi ouverte, au mépris des personnels des LP et des collèges.

Voilà où nous en sommes : des objectifs intéressants, des réussites là où les conditions sont réunies, mais aussi des échecs, des expériences insuffisamment menées, des déceptions. Pour le Sgen-CFDT, il faut continuer à militer pour les classes technologiques. Elles en valent la peine.

Jean-Jacques Biger

Le lycée professionnel (LP) Brisson de Vierzon (Cher) est annexé à un gros lycée technique. « *Ça ronronne* », dit Jean Vauthier, PLP d'électrotechnique : « *Plusieurs CAP et BEP, un corps de profs d'enseignement professionnel stable, des enseignants d'enseignement général en transit chaque année, un proviseur dont le LP est le cadet des soucis et un conseiller d'éducation faisant fonction de... tout !* »

Lors de la préparation de la rentrée 1986, la fermeture des classes préparatoires au CAP, décidée par le recteur, est appliquée aussitôt dans le LP. Elle frappe de plein fouet l'équipe de profs : des suppressions de postes sont envisagées dans tous les secteurs et « *la création des classes technologiques a été accueillie comme une bouée de sauvetage* », raconte Jean Vauthier. Une implantation aussi brutale que la suppression des CAP, sans concertation ni information préalable.

**SANS MATÉRIEL
NI LOCAUX ADAPTÉS**

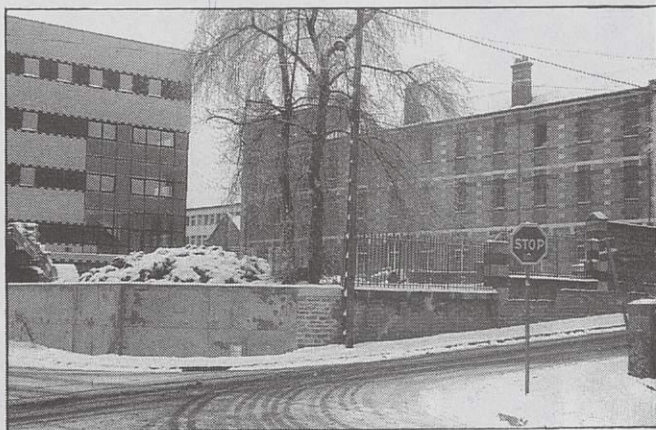
L'important pour l'administration locale était de sauver des postes. La ventilation de ces derniers en enseignement professionnel s'est donc faite en fonction des postes en péril, avec, au départ, deux champs professionnels par classe et par année, quatre par la suite. Ceci terminé, « *l'administration s'est totalement désintéressée du fonctionnement de ces classes* », regrette Jean Vauthier.

Le passage d'un enseignement professionnel à un enseignement technologique a été assumé par les seuls profs d'enseignement professionnel, par ailleurs en pleine rénovation des BEP, sans matériel ni locaux adaptés. Pour les professeurs d'enseignement général, le problème majeur s'est révélé être le niveau des élèves recrutés et non la finalité de ces classes.

« *Après des discussions mémorables sur le projet pédagogique, le projet technique et deux ans de tentati-*

**ON NE
M'Y REPRENDRÀ
PLUS !**

Au lycée professionnel de Vierzon (Cher), les classes technologiques ont remplacé les classes préparatoires aux CAP. Mais après quatre ans de travail, on transfère les classes en collège. Histoire d'une déception.



Le LP de Vierzon : le bâtiment ancien est celui de l'ex-école nationale professionnelle, inaugurée en 1881, par Jules Ferry.

ves de certains professeurs d'enseignement professionnel, le Gerex-soutien (1) est arrivé », se rappelle Jean Vauthier. « *La méfiance envers ce « machin » s'est vite dissipée quand les profs ont vu les documents tout faits... Adopté, et surtout que l'on ne parle plus du reste !* »

Au bout de quatre ans, quel est le bilan ? « *Pas terrible au premier abord* », mais, selon le professeur d'électrotechnique, il faut quand même relativiser : « *Les enseignants ont appris à connaître un public qui, à l'entrée, est de plus en plus en difficulté. La finalité de ces classes est*

mieux comprise et acceptée, et les méthodes d'enseignement ont évolué. » Et ce, malgré des difficultés certaines : rotation continue des profs d'enseignement général ; disparition de certains postes d'enseignement professionnel ; répartition variable de ces classes au gré des sous-services.

Un noyau de profs a appris à s'intéresser au travail des collègues et des débuts de travail en équipe se font jour. « *L'orientation de la majeure partie des élèves de 3^e technologiques n'a généralement pas posé trop de problèmes* », constate Jean Vauthier.

**COUP
DE THÉÂTRE**

Après quatre années de travail, tout commençait donc à tourner à peu près rond dans l'établissement, malgré des difficultés et surtout le manque d'intérêt de l'administration. Et puis, coup de théâtre : « *Ces classes technologiques auxquelles on avait eu tant de mal à s'adapter ont été transférées au collège. Une cette année, les autres suivront plus tard. Les profs comprennent qu'on les a laissés galérer seuls pour servir de tampon* », commente Jean Vauthier.

Les propos vont bon train en salle des profs. Ceux qui ont toujours évité de s'impliquer réellement sont confortés : « *J'avais raison !* » Ceux qui ont essayé, fait des stages, se sont constamment remis en cause depuis quatre ans sont déçus et fatigués : « *On ne m'y reprendra plus !* »

« *On se rend compte qu'après la disparition des classes technologiques, le LP sera vide* », conclut Jean Vauthier. « *A moins que de nouvelles classes, avec des élèves en plus grandes difficultés, avec de nouvelles méthodes...* »

Jean-Jacques Biger

(1) Le Gerex-soutien est un outil permettant l'évaluation des lacunes des élèves et offrant des exercices de « remédiation ». (Voir le dossier « *Projet d'école et d'établissement* » dans Profession Education n° 8).

DES GARANTIES INDISPENSABLES

L'AVIS DU



S GEN

Le Sgen-CFDT est favorable aux classes technologiques. A certaines conditions :

- 24 élèves au maximum par classe ;
- une dotation horaire spécifique et suffisante pour permettre l'organisation, par l'équipe, des enseignements en fonction du public accueilli ; attribuer une heure minimum à chaque enseignant, prise sur son temps de service, pour la concertation ;
- une formation des équipes au

- projet technique, au projet pédagogique, aux capacités transversales, au projet d'orientation ;
- l'implantation de ces classes en collège doit se faire par convention avec un LP. En cas d'impossibilité (absence de LP à proximité), une dotation en poste de technologie doit permettre un enseignement adapté à ces classes ;
- le transfert de classes technologiques, d'un LP vers un collège, ne doit se faire qu'avec l'accord de l'équipe pédagogique concernée du LP, et s'il existe une équipe volontaire et formée dans le collège.

LA TECHNOLOGIE AU SERVICE DU FRANÇAIS

A Pontoise (Val-d'Oise), les deux collèges accueillent des classes technologiques. Pas sans problèmes : la réussite de tels projets dépend, encore plus que pour d'autres, de l'existence d'une équipe soudée et de moyens spécifiques. Sur place, malgré un bilan mitigé, on ne se décourage pas.

Guillaume Touzé est professeur de maths à Pontoise (95) au collège du « Parc aux charettes ». Il enseigne en 3^e technologique. Dans cet établissement, l'enseignement technologique est assuré par l'enseignante de cette discipline qui consacre tout son service aux classes concernées, soit onze heures dans chaque classe. Du coup, les autres n'ont pas de cours de technologie, faute d'enseignants. Le rectorat n'en a plus à nommer. Guillaume explique : « C'est un choix de l'établissement qui nous permet de bâtir un projet technique : cette année, la réalisation d'un minuteur pour minitel. » Mais ce n'est pas vraiment un projet orthodoxe car le professeur de technologie le réalise pratiquement seul... Et de donner les raisons de cette situation : « Il n'y a pas d'heures de concertation, seuls les enseignants de physique et moi-même travaillons avec la collègue de technologie, au prix d'une ou deux réunions dans l'année ! » Les autres professeurs ne sont pas intéressés au travail en équipe.

LYCÉE : UN ACCUEIL RÉTICENT

Quel est le résultat de l'opération ? L'an dernier, deux ou trois élèves ont pu aller en seconde mais ils ont de la peine à suivre. Cette année, deux ou trois autres pourraient également choisir cette orientation mais seulement pour les disciplines scientifiques. « Tous ont de



Initiation à l'informatique en 3^e technologique.

graves difficultés d'expression écrite et orale. En plus, les enseignants de lycée les accueillent avec réticence », regrette Guillaume.

Dans l'ensemble, le bilan n'est pourtant pas négatif si l'on considère que dans ce collège, il n'y a pas de CPPN (classe préprofessionnelle de niveau) et qu'une bonne partie des élèves de 4^e technologique relèveraient de ce type de classe.

Selon Guillaume, deux éléments ont été positifs : « Nous avons recruté sur un profil défini par une grille proposée aux professeurs de 5^e. Dans l'ensemble, ça marche et les élèves se sont trouvés très motivés par l'enseignement technologique. Cependant, cela n'a pas eu d'effets sur leurs difficul-

tés en français. » Au collège voisin « Les Louvrais », Marie-Hélène Delforge décrit un fonctionnement différent : « Nous avons une convention avec un lycée professionnel tertiaire et pour la formation industrielle, le professeur de technologie complète l'enseignement sur place. Nous avons une heure de concertation payée par une demi-heure supplémentaire. » Ici, le projet technique est vraiment géré par toute l'équipe : au premier trimestre, le dossier d'orientation des élèves a été élaboré et au second, une sortie à la cité de la Villette a été organisée.

Pour Marie-Hélène, la grande découverte de l'année, c'est la mise en œuvre des capacités transversales : « Quand

on comprend, c'est vraiment intéressant sur le plan pédagogique et là, on a la possibilité de travailler en équipe pluridisciplinaire de façon fructueuse. L'enseignement technologique peut alors vraiment devenir un moyen de remotiver les élèves et de les faire progresser en français ou en maths. »

REMOTIVER LES ÉLÈVES

Enfin, Marie-Hélène « y croit » aux classes technologiques... du moins aux principes pédagogiques qu'elles sont censées mettre en œuvre. Mais à certaines conditions : « Ces classes seraient vraiment une voie de réussite si les effectifs étaient réduits, les équipes volontaires et mobilisées. La méthodologie doit être systématiquement utilisée. Quant à l'enseignement technologique au LP voisin, il n'est pas dans l'état actuel des choses — un moyen de remédier aux difficultés des jeunes. On n'a pas encore vraiment tiré parti de cette possibilité, faute de savoir-faire et de temps. C'est tout de même un moyen de remotivation. » Bref, là encore, un bilan mitigé. L'idée est bonne mais sa mise en œuvre insatisfaisante. Quand le projet marche à peu près, c'est vraiment au prix d'efforts d'imagination, de travail intense des personnels et d'une formation efficace. Mais les moyens spécifiques nécessaires pour ces classes restent insuffisants.

Anne-Marie Vaillé

AIDE-SOIGNANTE, CE SERA DIFFICILE

Elise, Chrystelle et Marie-Laure se destinent au secteur sanitaire et social. Après une 4^e et une 3^e technologiques, elles préparent un CAP « employé technique de collectivité », dans un lycée professionnel (LP) de Nantes. Sans doute pas le meilleur chemin pour réaliser leur ambition. « Le CAP, c'est une étape », répondent-elles, résolument optimistes.



Chrystelle en stage dans un hôtel alors qu'elle souhaite être aide-soignante.

Patrick Bedin

Lorsque vous étiez au collège, quel était votre projet ?

Elise : De toute façon, je ne voulais pas continuer en quatrième. Ça ne m'intéressait pas. Je voulais me diriger en quatrième technologique. Je suis allée voir plusieurs fois la conseillère d'orientation qui m'a donné des renseignements sur tous les lycées professionnels. Finalement, j'ai choisi de préparer un CAP en LP. Mais je

ne savais pas exactement ce que je voulais faire. Maintenant, je voudrais être aide-soignante, pour m'occuper de personnes âgées, mais je sais très bien que ce sera difficile d'y arriver.

Chrystelle : Je voulais continuer ma scolarité en quatrième de collège, mais les professeurs ont refusé en disant que je n'étais pas apte à le faire. Ils voulaient que je suive un apprentissage, mais j'étais trop jeune. Après avoir discuté avec un professeur,

je suis venue ici, préparer un CAP, sur son conseil.

Pourquoi pensez-vous avoir été orientées en quatrième technologique ?

Chrystelle : C'est surtout en français que j'avais des difficultés. Autrement, en histoire-géographie, je me suis toujours bien débrouillée. Et en maths, ça allait mieux, parce que j'ai redoublé ma cinquième.

Marie-Laure : Moi aussi, j'ai redoublé ma cinquième, et la sixième. En cinquième, je voulais directement faire un métier. C'était clair, je voulais être auxiliaire-puéricultrice.

Estimez-vous positif le passage du collège au lycée professionnel ?

Elise : Oui, parce qu'on a plus de contacts ici, avec les professeurs. Et plus de liberté qu'au collège. C'est le contact avec les profs qui compte le plus.

Chrystelle : Au collège, dès qu'il y a une mauvaise note, tout le monde rigole. Au lycée professionnel, ce n'est pas pareil : il n'y a pas de différence entre nous. Et les profs prennent plus de temps pour s'occuper des élèves. Alors qu'au collège il fallait écrire, écrire...

Marie-Laure : Le problème, c'est qu'on n'a rien pour faire de la « gym » dans l'établissement alors que le collège était équipé. En sciences aussi, on n'a pas le matériel, il n'y a pas de salle spécialisée.

Etiez-vous au courant de toutes les possibilités d'orientation après la troisième technologique ?

Marie-Laure : Oui, soit un BEP, soit un CAP. On aurait pu faire aussi une seconde normale en lycée.

Pensez-vous que votre orientation actuelle vous prépare bien au métier que vous exercerez demain ?

Marie-Laure : Non, sauf pour travailler en maison de retraite, peut-être. Pas pour être aide-soignante. Je veux devenir auxiliaire puéricultrice et ça n'a rien à voir avec le CAP « employé de collectivité ». Il aurait fallu que je fasse un BEP « sanitaire et social ». Mais avec mon niveau, les professeurs n'ont jamais accepté. Dans la classe, il n'y en a que deux qui sont allées en sanitaire et social.

*Propos recueillis par
Patrick Bedin*

UN ENSEIGNEMENT PLUS COHERENT

Pour Anne Roche, conseillère d'orientation au lycée professionnel de Mondeville (Calvados), les classes technologiques peuvent être l'occasion d'un nouveau départ pour les élèves en difficulté. A la condition d'une meilleure cohésion entre enseignements général et technologique.

Pensez-vous que l'orientation en classe technologique soit encore vécue comme un échec ?

Plus tout à fait. Si l'orientation vers une section technologique est bien souvent vécue, à la fin de la cinquième, comme une exclusion du cycle « normal », il semble que cela soit « effacé », après un temps passé au lycée professionnel.

A quoi cela tient-il à votre avis ?

Les élèves estiment qu'en LP, les professeurs s'occupent beaucoup mieux d'eux, qu'ils pratiquent une pédagogie de la réussite, et que ce n'est plus un enseignement « à la chaîne ».

Vous pensez vraiment que dans les collèges on pratique un enseignement « à la chaîne » ?

Pas vraiment, j'ai repris là un mot d'élève. Ce vécu de la scolarité au collège doit être replacé dans un contexte d'échec scolaire, échec que les collèges ont des difficultés à prendre en compte.

Vous pensez donc que les classes technologiques peuvent être un nouveau départ ?

Sur le plan psychologique d'abord, c'est la possibilité d'être à nouveau valorisé, par là même d'être remotivé, et enfin d'envisager l'orientation comme un choix et non plus comme un couperet.

Une solution parfaite ?



Anne Roche, conseillère d'orientation : les élèves ont du mal à comprendre pourquoi ils n'apprennent pas un métier.

DEUX FAMILLES D'ENSEIGNEMENT

Il a toujours existé une « querelle » entre enseignement général d'une part et enseignement technique et professionnel d'autre part.

Après une longue période d'ignorance mutuelle de ces deux « familles » d'enseignements, certains ont voulu faire de l'enseignement général un outil au service de l'enseignement technique et professionnel. C'était pour le moins réducteur.

Une des avancées les plus importantes des classes technologiques — du moins dans les objectifs et dans les expériences réussies — est ce que certains appellent du nom barbare de « pédagogie inductive ».

Comment peut-on l'expliquer ? La technologie, introduite par le projet technique, a pour but premier, de remotiver, par une approche concrète des problèmes, les élèves ayant des difficultés avec l'abstrait. Le projet technique doit donc être suffi-

samment attractif pour que les élèves y prêtent intérêt. Il doit être l'occasion de leur prouver qu'ils sont capables de comprendre certains phénomènes, mais que, pour aller plus loin, ils ont besoin d'acquérir des notions plus abstraites. Ainsi, de proche en proche, on leur montre, non seulement l'intérêt de l'enseignement général, mais aussi qu'ils ont des capacités certaines d'abstraction qu'ils ignoraient.

Cela ne peut se faire évidemment que par une concertation régulière de l'équipe pédagogique et par une formation de celle-ci à cette approche.

Cette nouvelle pratique pédagogique dans les classes technologiques a permis d'aplanir, dans la plupart des cas, les difficultés de relations entre enseignement général et enseignement professionnel. Ce qui profite à l'ensemble des formations professionnelles.

Non ! Il y a encore du travail à faire, notamment, me semble-t-il, en ce qui concerne la cohésion entre enseignement général et enseignement technologique. Les élèves ont parfois le sentiment d'une dichotomie entre les deux types d'enseignement. Et de plus, ils ont du mal à comprendre pourquoi ils n'apprennent pas un métier. d'où, de leur point de vue, l'inutilité de la technologie.

La philosophie des classes technologiques est donc dévoyée ?

Pas vraiment, car lorsque j'explique aux élèves la finalité de l'enseignement technologique, il me semble qu'ils sont à même de comprendre.

Cela passe uniquement par une explication ?

Il faut une explication claire, le plus tôt possible, notamment lors de l'orientation en cinquième. Il est important, à ce moment là, d'insister sur la différence entre la quatrième technologique et la quatrième préparatoire. Mais ensuite, lors de la scolarité en classe technologique, il faut que la liaison entre l'enseignement général et l'enseignement technologique soit toujours présente dans la pratique pédagogique. Ce qui réclame, bien évidemment, une concertation constante entre les enseignants, afin d'élaborer des projets communs.

Propos recueillis par Patrick Bedin

PETITES ANNONCES

Annonces gratuites pour les adhérents (joindre la bande adresse de Profession Education), payantes pour les autres : 30 F la ligne de trente signes.

■ Randos en raquettes, randos pedestres, stage de botanique. Rens. P. Jarige, 38880 Autrans.
Tél. : 76.95.36.55.

■ Maison familiale La Pommeraye recherche Classe verte, 22/30 juin 1991.
Tél. : 41.77.74.93.

■ Collègue vend lecteur C.D.V. Philips, état neuf (1 an, encore sous garantie pour 1 an), très peu servi (double emploi), valeur d'achat : 5 000 F, vendu 4 000 F et les 23 concertos pour piano de Mozart, par A. Brendel, 9 cassettes en coffret : 500 F.
Tél. : 45.84.17.34.

■ Vacances neige en Char treuse, mais, 4/5 pers. dans vil lage très calme.
Tél. : 92.50.13.65 (soir ou répon deur).

■ Loue appart. F2 cabine équipé pour 6 pers. à la semaine ou au week-end. Station les 7 Laux (Isère), au pied des pis tes.
Tél. : 50.42.42.13.

■ Echangerai appart. F4 à Quimper contre équivalent autre région que Bretagne, une ou deux semaines en juillet.
Tél. : 98.53.44.78.

■ Bretagne Sud (56), à Pont-Scorff, T5 dans longère bre tonne rénovée, jardin, proximité tennis, pêche, randonnées, pla ges, festival interceltique en août à Lorient. Location à la semaine ou quinzaine. M. Goulou.
Tél. : 97.32.51.30.

■ Vacances à la ferme dans les Alpes Dromois, à la neige, au printemps ou en été, pour enfants ou familles. Pension compl. ou gîte. Activités neige, équitation, découverte milieu ru ral. Week-end, semaine ou plus. Renée De Rugy, 26410 Glan dage.
Tél. : 75.21.10.65.

ÉCONOMIE

FAMILIALE ET SOCIALE

Déjà ignorés par les ministres, le serions nous par nos collègues syndicalistes ?

Quatre pages sur la santé (dans Profession Education n° 10) avec, en gros titres, nos ob jectifs pédagogiques et aucune allusion à notre enseignement, l'écono mie familiale et sociale, dispensé en lycée pro fessionnel.

Auriez-vous déjà enté riné les souhaits ministé riels visant à suppri mer notre enseignement ?

Depuis 1973, nous sommes chargés de former les jeunes à l'éducation sanitaire, à l'éducation du consom mateur et à la vie fami liale et sociale. Nous travaillons en collabora tion avec les partenaires de la santé et les parté naires sociaux en fai sant coïncider les thè mes de nos cours avec

l'actualité (exemple : Sida, emploi, contra ception). (...)

Par ailleurs, des mesu res rectorales et ministé rielles tendent à sup primer nos heures, alors qu'en parallèle ces mê mes autorités essayent de mettre en place des actions de prévention dans les établissements avec tous les acteurs des établissements (in firmiers, médecin, pro fesseurs, conseiller d'éducation).

Dintinger Noëlle, Vilain Françoise, Delain Brigitte, Lowy Josiane. Caen.



Dans une autre publi cation, cela s'appelle un « pan sur le bec ». Le Sgen-CFDT ne méconnaît pas du tout les problèmes rencontrés par les P.L.P d'EFS : nous sommes en core intervenu récemment auprès du ministère pour défen dre cet enseignement.

RECOMPOSITION

SYNDICALE

Les rapports entre notre syndicat et la Fen sont excellents, peut-on fré quemment lire : hélas, il y a parfois des couacs dans le chœur unitaire ! Ainsi, dans notre départe ment, l'Ain, le Sni départe mental (...) a usé d'un artifice procédurier pour rendre irrecevables les autres listes en pré sence à la dernière élec tion (Sgen et Snudi-FO). (...)

Mais de cette triste afaire, édifiante sur les vieux réflexes hégémo niques de certains, point de compte-rendu dans notre presse syn dicale, alors que dès le début le Sgen national a été tenu au courant de la manœuvre.

Je n'ose croire que l'in cident a été passé sous silence pour ne pas por

ter atteinte aux grandes manœuvres en cours...

*Christian Sogno
Sergy (Ain)*



Effectivement, la CFDT a choisi de rechercher des convergences avec l'ensemble des syndicats démocratiques, dans la perspective d'un syndicalisme plus efficace et plus représentatif face au patronat et au gouver nement. Mais la réalité aujourd'hui reste l'éclatement et donc la concurrence lors des élections professionnelles. Dans ce contexte, le Sni de l'Ain a cru de son intérêt d'utiliser un procédé déloyal en fai sant invalider la liste du Sgen-CFDT. Le Sgen-CFDT n'est pas resté l'arme au pied. Les interventions pour éviter l'invalidation puis l'appel à voter blanc et le recours juridique ont été faits en étroite liaison entre le Sgen-CFDT de l'Ain et la fédération. Quant à l'information, elle a été donnée à tous les départements par le biais des bulletins aux mili tants.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Michel Boullier
REDACTEUR EN CHEF

Jean-François Rossard
MAQUETTISTE

Jeanne Palay
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Thierry Mestre
COMITE DE REDACTION :

Jean-Jacques Biger
Liliane Campens
Michel Redoutey
Liliane Rouchier

COMPOSITION

Cadet Photo, Paris

IMPRIMERIE

ETC, Yvetot

PUBLICITÉ

Athènes - Isabelle Ganne

3, bd. Richard-Lenoir

75011 Paris

Tél. : (1) 40.26.01.14

CPPAP : n° 440 D 73 S

Fédération des syndicats généraux de l'Education nationale et de la Recherche publique

47/49, Av. Simon-Bolivar

75950 Paris cedex 19

Tél. : (1) 42.02.50.11.

Télécopie : 42.02.50.97

DEUX SIÈCLES DE TRAVAIL EN FRANCE

DE 1800 A NOS JOURS,
LES METAMORPHOSES DU TRAVAIL



Série
INSEE-ETUDES
204 pages, format
16 x 24,
140 F

DE L'EXODE AGRICOLE A LA TERTIARISATION DE L'EMPLOI, LES ÉTAPES DE LA MUTATION

- Une analyse originale et rigoureuse sur longue période
- Une analyse historique de l'emploi
- Des résultats qui bouleversent certaines idées reçues.



ATOSS

UNE GESTION PRÉVISIONNELLE SUR CINQ ANS

Définir aujourd'hui les emplois d'ATOSS dont l'Education nationale aura besoin dans cinq ans : tel est l'objectif de la gestion prévisionnelle que veut mettre en place le ministère. Une bonne idée. A certaines conditions.

Toutes les tâches sont définies en terme de métier, c'est l'un des aspects positifs du projet ministériel de gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs ATOSS. Il fait apparaître la diversité et le professionnalisme du quotidien de ces personnels, ce que d'aucun refuse aux agents spécialistes.

Mais ce projet pose plus de questions qu'il ne risque d'en résoudre. Les pilotes de l'opération sur le terrain seront les chefs d'établissement et le responsable de service (IA, CRDP, etc...). Ils devront définir à N + 5 leurs besoins, à moyens constants.

DES MÉTIERS QUI DISPARAISSENT

Nous avons quelques raisons d'être inquiets. L'expérience de la globalisation des emplois conduit à des transformations d'emplois et des redéploiements décidés par les seuls chefs d'établissement, sans concertation la plupart du temps. C'est ainsi que l'on voit disparaître du paysage des lycées et collèges la maîtresse lingère, le conducteur auto, l'aide concierge ou le veilleur de nuit... Le ministère a recensé 97 métiers ATOSS répartis en quatre grandes familles : administration, fonctionnement, santé/action sociale, informatique.



2 000 postes d'OP3 secouristes-lingères vont être transformés en postes d'infirmières.

Pour les responsables du projet, la décision de travailler à moyens constants n'est pas innocente. Cela doit permettre aux agents et à leurs gestionnaires d'analyser les besoins qualitatifs et de définir la formation nécessaire pour faire évoluer les fonctionnaires sur leur métier, voire à en changer : être ainsi acteur de leur évolution de carrière.

Idee hautement louable. Mais dans quelles conditions et avec quels moyens ? Le Sgen-CFDT dit « chiche » et fait une proposition au ministère. Lionel Jospin a annoncé la transformation de 2 000 postes d'OP3 secouristes-lingères en 2 000 postes d'infirmières : qu'il aille au bout de sa démarche et mette en place des actions de formation pour permettre aux OP3 secouris-

tes-lingères volontaires d'acquérir le diplôme d'infirmière d'Etat.

Le Sgen-CFDT ne rejettera pas ce projet ministériel en bloc mais demandera un certain nombre de rectifications et des moyens de contrôle.

Pas question de travailler à moyens constants : il doit y avoir progression du nombre d'emplois.

Le Sgen-CFDT exige que les personnels soient acteurs de leur évolution de carrière et que des moyens de remplacement facilitent les accès à la formation. A cet effet, la gestion prévisionnelle des emplois ATOSS doit être intégrée dans le projet d'établissement.

A ces conditions seulement, le Sgen-CFDT s'impliquera dans ce projet.

Daniel Chatellier

LYCÉE PROFESSIONNEL

Disciplines « Bac Pro » et « CAP-BEP »

Le ministère a demandé aux recteurs d'« étiqueter » les P.L.P de certaines disciplines professionnelles qui comportent un enseignement en bac « pro », ainsi que les postes qu'ils occupent, en P.L.P « bac pro » et P.L.P « CAP-BEP ». L'objectif est de distinguer les P.L.P « capables » d'enseigner en bac « pro » de ceux qui, selon le ministère, ne le sont pas.

Certains recteurs ont déjà fait parvenir aux P.L.P concernés un dossier à remplir, leur demandant de choisir entre deux types de

discipline, sans les avertir des conséquences de leur choix, notamment en ce qui concerne les demandes de mutation futures.

Le Sgen-CFDT a évidemment protesté. Il demande aux P.L.P concernés de choisir systématiquement la discipline bac « pro » de leur spécialité. Voulant démontrer que cette mesure est antistatutaire, il étudie, avec ses avocats, toutes les possibilités de recours. N'hésitez pas à contacter le Sgen-CFDT de votre département ou académie.

OUVRIERS D'ENTRETIEN ET D'ACCUEIL

Recrutement

Le projet d'arrêté relatif au recrutement des ouvriers d'entretien et d'accueil nous est enfin parvenu. C'est en fait un entretien de vingt minutes avec un jury départemental composé de trois fonctionnaires de catégorie A et d'un maître ouvrier ou d'un ouvrier d'entretien et d'accueil.

Cette épreuve doit permettre d'évaluer, entre autres, la connaissance élémentaire des règles d'hygiène et de sécurité et, pour la fonction d'accueil, de vérifier la connaissance de l'organisation intérieure des établissements d'enseignement (aptitude à recevoir, renseigner, etc...). Le Sgen-CFDT a proposé des modifications à ce projet et en particulier dans la composition du « jury » : la

vérification des aptitudes requises doit être aussi confiée à des professionnels, des membres de l'enseignement technique et de la profession considérée.

Il y a urgence à mettre en place ces dispositions de recrutement pour ne pas voir les 750 contractuels recrutés « à la sauvette » en novembre dernier demeurer dans la situation précaire d'aujourd'hui.

Le Sgen-CFDT s'oppose à un recrutement sélectif des OEA tant que les tâches accomplies par ces personnels ne seront pas reconnues comme un véritable métier. Ce qui signifie une formation de niveau V et la reconnaissance de la qualification d'ouvrier professionnel.

PERSONNELS DE LABORATOIRE

Nouveau statut

Le décret fixant les dispositions statutaires des personnels de laboratoire est enfin élaboré. Y aura-t-il concertation ?

Il comporte trois corps à deux grades en catégorie C et un corps à trois grades en catégorie B.

Calqué sur l'accord Dura-four (réforme de la grille de la fonction publique), c'est un « savant » mélange des statuts des OEA, des OP et des personnels administratifs.

Les trois corps de catégorie C sont échelonnés de l'échelle 2 au NEI (nouvel espace indiciaire) administratif, moins favorable que celui des MOP. Par contre, l'amplitude indiciaire du corps des techniciens de laboratoire en catégorie B est plus favorable que celle des techniciens du service général.

Le Sgen-CFDT demandera des modifications à ce statut pour le rendre plus favorable.



AGENTS DE SERVICE

Requalification des emplois

En 1991, 25 000 agents spécialistes participeront à des actions de formation, dans le cadre du plan de requalification de leurs emplois. Le dispositif prévu par le ministère comporte deux volets :

— une action généralisée de sensibilisation et d'ouverture :

tout agent bénéficiant d'une mesure d'intégration dans le corps des ouvriers d'entretien et d'accueil y participera. Selon le ministère, un module de formation de trois jours doit permettre à chaque agent de service de repérer les potentialités de l'Education nationale en matière de formation et les compétences nécessaires à l'exercice de son métier. Il s'agit aussi de réfléchir aux évolutions probables et d'être en mesure de se situer dans une filière et un parcours professionnel ;

— une série d'actions de formation :

chaque individu pourra, dans un second temps, s'inscrire dans un cycle de formation qualifiante, voire diplômante pour conduire son parcours professionnel. Pour le Sgen-CFDT, cette opération ne sera positive que si les moyens nécessaires (décentralisation, remplacement du personnel...) l'accompagnent. Aux yeux des personnels, ce dispositif doit apparaître comme un instrument de qualification et non une contrainte liée aux transformations d'emplois. Cela suppose qu'une revalorisation accompagne les efforts de formation consentis par les personnels. Le Sgen-CFDT demande que cette professionnalisation soit reconnue par un statut d'ouvrier professionnel de niveau V.

SECOND DEGRÉ

Complément de service

Au mouvement national de juin 1991, les postes à complément de service dans un autre établissement seront considérés comme des postes complets, et ce, dans toutes les disciplines.

Des personnels y seront donc affectés sans avoir été préalablement informés de cette éventualité. Pour le Sgen-CFDT, c'est la redéfinition du service des enseignants qui pourra éviter la généralisation d'une pratique jusqu'ici réservée à des zones en voie de dépeuplement scolaire et à des disciplines à horaire limité.

Dans l'immédiat, il faut :

— que les zones et les disciplines concernées soient connues et donc publiées dans la circulaire des mutations nationales ;

— que les personnels disposent du droit à refuser une mutation sur poste à complément de service (CS)

— que les rectorats demandent aux personnels affectés sur postes complets qui seraient transformés en postes à CS, s'ils sont volontaires pour y rester ou s'ils préfèrent être touchés par des mesures de carte scolaire.

Le Sgen-CFDT refuse cette mesure de gestion qui, en l'état, aggrave les conditions de travail des personnels.

PREMIER DEGRÉ

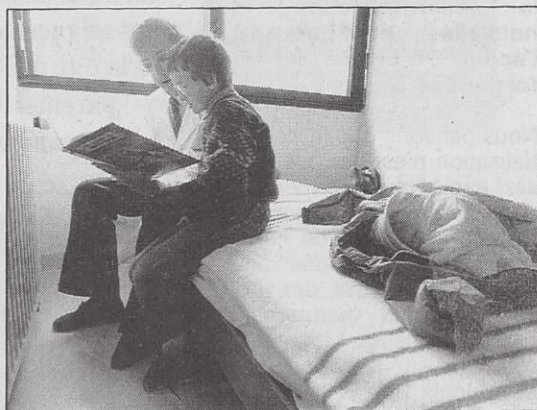
Promotions des détachés

L'avancement pour l'année 1990 des instituteurs et professeurs des écoles en position de détachement sera examiné en commission nationale (CAPN), au cours du premier semestre 1991.

Pensez à faire parvenir aux élus du Sgen-CFDT en CAPN (Sgen-CFDT premier degré, 47/49 av. Simon Bolivar - 75950 Paris cedex 19) la fiche syndicale que vous pouvez vous procurer auprès des responsables départementaux du syndicat.

AIS

Scolarisation des enfants malades



D. Giry/REA

Le ministère de l'Education nationale et celui des Affaires sociales et de la solidarité préparent conjointement un texte pour la scolarisation des enfants malades. La mise à disposition d'enseignants sera régie par une convention entre l'établissement de santé et l'inspection académique. La responsabilité de la gestion économique incombera à l'établissement de santé tandis que l'Education nationale gardera la maîtrise de la pédagogie par un directeur spécialisé. Trois missions

sont fixées aux enseignants : scolarisation sur le lieu des soins avec la plus grande intégration possible dans des classes ordinaires ; lien avec l'école d'origine ; suivi des scolarisations à domicile. Enfin, le droit au logement des instituteurs est notifié. Des dispositions identiques s'appliquent aux établissements à caractère social.

Espérons que ces avancées assainiront les relations parfois difficiles entre le corps médical et le corps enseignant.

RETRAITE

L'Ircantec en difficulté



DR

Le régime de retraite complémentaire des non-titulaires (Ircantec) est en difficulté. Les raisons en sont connues : tout d'abord, l'incidence des titularisations qui entraînent des pertes de cotisations alors que les charges de pension sont maintenues ; ensuite, le surcroît de charges lié à l'abaissement de l'âge de la retraite. Une commission a travaillé sur les solutions à apporter.

Des décisions devaient être annoncées au conseil d'administration (CA) en décembre. Mais les représentants du gouvernement ont cru bon d'expliquer qu'il était urgent d'attendre. L'ensemble des administrateurs représentant les salariés ont donc décidé de ne plus siéger au CA tant que les solutions aux problèmes de l'Ircantec n'auront pas été présentées.

SES EREA

Circulaire pédagogique

La circulaire pédagogique concernant les SES (section d'éducation spécialisée) et les EREA (établissements régionaux d'enseignement adapté) est parue au BO. Les références à la remise à niveau des élèves, présentes dans le projet de circulaire, ont disparu, alors que nous réclamions leur renforcement. Cela ravive notre crainte d'une interprétation dangereuse des nouveaux textes, par ailleurs satisfai-

sants. Verra-t-on, à l'avenir, les élèves qui ne peuvent projeter d'obtenir tout ou partie d'un CAP, orientés vers des instituts médicaux au lieu d'aller en SES ? Les objectifs d'autonomie et de socialisation apparaissent toutefois dans les méthodes pédagogiques. Mais la focalisation sur les référentiels de CAP risque de mettre au second plan ces objectifs primordiaux pour l'insertion sociale et économique.

SECOND DEGRÉ

Calendrier des mutations

Les premières commissions paritaires (CAPN) concernant les mutations débutent en mars. Les élus en CAPN ne peuvent vérifier la conformité du barème et des vœux et éven-

tuellement intervenir, que s'ils ont reçu, à temps, votre fiche syndicale dûment remplie. Renvoyez-la, vite, à Sgen-CFDT, 47/49, avenue Simon Bolivar, 75950 Paris cedex 19.

JACQUES HUI

Depuis quelques années, l'école est en pleine transformation. Quel regard portez-vous sur ces grands chantiers que sont la décentralisation, la nouvelle politique à l'école (NPE), ou la réforme des lycées ?

Nous pensons que la décentralisation n'est pas allée assez loin. Nous ne demandons pas la suppression du caractère national de l'éducation. Il faut assurer une unité des diplômes, des programmes, du recrutement des enseignants. Mais nous estimons que la gestion des personnels doit être déconcentrée et nous demandons que les établissements scolaires bénéficient d'une autonomie plus grande. Pour que les projets d'établissement se mettent en place, il faut desserrer les contraintes actuelles, donner de la souplesse. Pourquoi ne globaliserait-on pas mensuellement ou annuellement les horaires ? Pourquoi un chef d'établissement n'aurait-il pas un budget lui permettant d'embaucher des vacataires pour des activités précises et limitées dans le temps ?

La PEEP a accueilli favorablement la mise en place de la « nouvelle politique de l'école » (NPE). La création des cycles, l'effort porté sur l'apprentissage de la lecture répondent à notre demande. De même, le projet du conseil national des programmes (CNP) recoupe pour une part notre projet. La suppression des filières actuelles avec le regroupement des sections, l'introduction du système modulaire sont intéressantes.

Vous semblez pourtant soucieux !

Les transformations ne se réaliseront pas sans une mobilisation de tout le système. Or, je constate pour la NPE par exemple, que les inspecteurs sont peu ou pas impliqués et qu'il n'y a pas circulation des expériences. Après les manifestations lycéennes de l'automne 1990, M. Jospin a répondu postes, locaux — ce qui était impor-

Directeur à la direction générale du secteur « Intermédiaires organiques et minéraux » du groupe Rhône Poulenc, Jacques Hui, cinq enfants, est aussi président de la PEEP (Parents d'élèves de l'enseignement public). Après cinq années passées à la tête de l'une des deux grandes fédérations de parents, il arrive aujourd'hui à la fin de son mandat. L'occasion de faire un bilan.



« Le droit d'association risque de transformer les lycées en forums de discussions à caractère partisan. »

tant — mais a-t-il entendu l'appel profond des lycéens ? C'est-à-dire une autre pédagogie, la diminution des programmes, une meilleure orientation,.... ?

Qu'avez-vous pensé en voyant les lycéens manifester ?

A la PEEP, nous ne descendons pas facilement dans la rue. Nous préférons construire par le dialogue. Je trouve d'ailleurs ce qui s'est passé regrettable. Le ministre a décrédibilisé les associations de parents, les syn-

dicats en accordant sous la pression ce que nous demandons en vain depuis des années.

Le texte de Lionel Jospin fait référence aux droits des jeunes. La PEEP y est-elle favorable ?

Le texte est intéressant. Nous restons cependant opposés à l'article sur le droit d'association. C'est ouvrir le risque de transformer les lycées en forums de discussions à caractère partisan. Nous estimons préférable de relancer, avec la participa-

tion des adultes, les foyers socio-éducatifs où on peut organiser des débats réellement pluralistes. Dans le même ordre d'idées, nous souhaitons que les parents soient associés à la formation des délégués-élèves.

La PEEP fédère environ 400 000 adhérents, regroupés dans 3 500 associations locales. Quelles sont vos priorités ?

Parmi nos principaux axes, je citerai, outre ceux dont nous avons parlé plus haut, la révision des rythmes scolaires — la PEEP souhaite une approche globale qui inclut entre autres un raccourcissement de la journée scolaire et une réduction des vacances d'été —, la promotion de l'enseignement artistique et de l'éducation physique et sportive, l'apprentissage des langues vivantes dès l'école primaire avec des enseignants des pays d'origine, la révision des missions de la santé scolaire. La PEEP demande une équipe de santé scolaire — un médecin, une secrétaire médicale, deux à trois infirmières, une assistante sociale — par zone géographique de 3 à 6 000 élèves.

Nos deux fédérations entretiennent de bons rapports et ont des approches souvent voisines au niveau national. Localement les relations semblent plus difficiles...

La personnalité des individus peut créer des problèmes. La PEEP est un creuset multiforme et réellement pluraliste. Nous avons toujours manifesté une volonté d'ouverture et de dialogue. Notamment avec votre syndicat. La réflexion du Sgen-CFDT se situe dans une vision à long terme et l'action que vous menez se situe dans cette vision. Certains vous taxent d'idéalistes, mais est-il possible d'exercer votre métier sans une bonne dose d'utopie et d'idéalisme ?

*Propos recueillis par
Jean-Michel Boullier
et Jean-François Rossard*

NOUVEAU

GUIDE

60 MOTS-CLÉS
POUR
COMPRENDRE
ET CHANGER
L'ÉCOLE

Un outil pour comprendre la réalité complexe et multiple de l'école. Et une référence pour ceux qui veulent qu'elle se transforme.

59 F l'exemplaire, port compris. Chèque à l'ordre du SGEN.

Nouvelle adresse:
SGEN-CFDT
47/49, av.
Simon Bolivar
75950 Paris
cedex 19.

MASTER COLLEGE

POUR IBM-PC & COMPATIBLES, MS-DOS OU PC-DOS 640 KO

TABLEAU RÉCAPITULATIF
CLASSE DE : T.B2

DATE : 11/MAI/1990

N°	NOM	PRENOM	TOTAL ABSENCES	ABSENCES EXCUSEES	DERNIERE ABSENCE LE	TOTAL RETARDS
1	ABEL	MARTINE	1	1	10	4
2	AUDRA	NATHALIE	0	0		0
3	DUPOND	ANNE	3	1	11	3
4	FRANCE	FREDERIC				
5	HALLE	CHRISTOPHE JEAN				
6	LAGRANGE	MARIANNE				
7	SERVAL	FRANCOIS				
8	SERY	CLAUDE				
9	SINESI	BRUNO				
10	VICENTE	NATHALIE				
11	ZUNDA					

Appuyez sur une touche pour 1

**MASTER COLLEGE
OU...**

COMMENT GÉRER SIMPLEMENT
LES EFFECTIFS DE VOTRE
ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

MASTER COLLEGE C'EST ÉGALEMENT :

LA GESTION DES ABSENCES ET DES RETARDS
LA GESTION DES EMPLOIS DU TEMPS :
PROFESSEURS, CLASSES, SALLES DE CLASSES -
UN BLOC-NOTES - DES GRAPHIQUES POUR
SUIVRE L'ÉVOLUTION DES ABSENCES -
UNE FONCTION POUR IMPRIMER DES ÉTIQUETTES
DE COURRIER ETC...

PRIX : 2600 F TTC (Frais d'envois compris)

Documentation sur demande : JM CORPORATION SOFT, ACREA
43, AV JEAN MEDECIN - 06000 NICE - TEL. 93 88 63 93

**Un mensuel, ça ne suffit pas
L'actualité court tous les jours**

Toute l'actualité	36 15 CFDT * SGEN
La revalo dernières	36 15 CFDT * SGEN
Primaire : la réforme Jospin	36 15 CFDT * SGEN
Mesures Fonction publique	36 15 CFDT * SGEN
Mutations 2nd degré-LP	36 15 CFDT * SGEN
Indemnités, services	36 15 CFDT * SGEN
Guide pratique	36 15 CFDT * SGEN
Fiche syndicale	36 15 CFDT * SGEN

**DES INFOS
UN PLUS
POUR VOUS
DEFENDRE**

Du nouveau ? 36 15 CODE CFDT * SGEN

LA
REFERENCE
insee

LA
REFERENCE
insee

LA
REFERENCE
insee

**1989 :
UNE ÉCONOMIE
PLUS FORTE**

Rapport sur les comptes de la Nation 1989

■ L'évolution de l'économie française restituée dans le contexte européen.

Edition 90
320 pages.
Prix : 130 F.

**LES ENTREPRISES
À L'ÉPREUVE
DES ANNÉES 80**

■ Les forces et faiblesses du système productif français pendant la décennie.

Edition 89
344 pages.
Prix : 130 F.

**TABLEAUX DE L'ÉCONOMIE
FRANÇAISE**

■ Toute l'économie en 86 thèmes. De nombreuses comparaisons internationales.

Edition 90
192 pages.
Prix : 55 F.

**DONNÉES
SOCIALES 1990**

■ Le meilleur ouvrage de synthèse sur la société française à l'aube des années 90, par plus de 100 spécialistes.

Edition 90
464 pages.
Prix : 250 F.

**L'ANNUAIRE
STATISTIQUE
DE LA FRANCE 1990**

■ Tous les résultats de l'activité économique et sociale de la France en un volume.

Edition 90
860 pages.
Prix : 550 F.

insee
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

**LA FRANCE
ET SES RÉGIONS**

■ Les données les plus récentes sur les régions françaises replacées dans l'espace européen.

Edition 90
150 pages.
Prix : 60 F.

**L'ARCHIPEL
DES EMPLOYÉS**

■ Une description de la vie de travail, des conditions d'emploi et de salaire, des diplômes et des pratiques familiales des employés.

Edition 90
212 pages.
Prix : 140 F.

Alain CHENU

ETC 1989

■ Indispensable pour enseigner ou étudier la comptabilité nationale et s'exercer à la macro-économie à travers des cas concrets.

Edition 90
160 pages.
Prix : 80 F.

ÉCONOMIE GÉNÉRALE

**L'ANNUAIRE
RETROSPECTIF
DE LA FRANCE**

■ Série longue 1948-1988. De 1948 à 1988 : les chiffres qui ont fait l'actualité, accompagnés de la chronologie et des politiques économiques et politiques d'alors.

Edition 90
800 pages.
Prix : 550 F.

DISPONIBLES EN LIBRAIRIE ET
DANS LES OBSERVATOIRES
ÉCONOMIQUES
RÉGIONAUX DE L'INSEE.